

Commission Consultative de Haute-Garonne du 1 juin 2011

Type de document	COMPTE RENDU DE REUNION
Date de publication	0106/2011 à Toulouse
Référence du document	GPSO-11-ISA-2-CRT-4495-1

OBJET DE LA REUNION

Recueil des avis des membres de la commission consultative Haute-Garonne sur la proposition de tracé à approfondir.

SUJETS ABORDES

M. GRAMMONT DREAL Adjoint, puis Mme SOULIMAN, Secrétaire Générale, président la réunion.

M. GRAMMONT rappelle les précédentes étapes : validation des hypothèses de tracés à comparer à la dernière commission consultative de janvier 2011; présentation de l'analyse comparative en avril aux élus et associations.

RFF présente la proposition de tracé à approfondir sur le secteur L (HT 262-273-281) sur un diaporama, des cartes et une vue en 3 dimensions de Fronton à Castelnau d'Estrétefonds.

Recueil des avis

- Fronton :

M le Maire précise que le domaine du vignoble de château Bellevue La Forêt est impacté, mais que le propriétaire semble s'accommoder du tracé H273.

Il a reçu tous les propriétaires concernés par cette hypothèse proposée par RFF. Elle ne pose pas de problème pour la commune.

- Saint-Rustice :

M le Maire souligne que les deux tracés sont très impactants pour sa commune et qu'il ne peut se prononcer entre les deux tracés. La maison d'habitation de l'horticulteur est concernée par le tracé mais pas ses serres a priori.

RFF répond que les questions des acquisitions sont traitées au cas par cas, et que celui-ci devra faire l'objet d'une attention particulière.

- Castelnau d'Estrétefonds :

M le Maire indique que la proposition de RFF aura un impact majeur sur le centre équestre.

Pose le problème des propriétés partagées en deux et demande des rétablissements de voiries qui permettent les circulations d'engins agricoles.

P.CASTAN précise que des réunions spécifiques sur les rétablissements seront organisées fin juin / début juillet (date à fixer par RFF).

- Saint-Jory :

M le représentant du Maire indique que le tracé sur sa commune est connu depuis longtemps. Il demande des précisions sur les suites données à l'étude alternative « jumelage A62 ».

M. GRAMONT répond que les conclusions de la réunion du 21/04/11 (quasi unanimité pour l'abandon) ont été remontées au Ministre. La décision de sa part est en attente.